



## Pacs, enfant, impôts, est-ce avantageux ???

Par **tiste**, le **09/08/2017** à **15:09**

Bonjour à tous, rn rn Je me tourne vers vous car je me fais un peu des nœuds au cerveau concernant notre situation et savoir quel intérêt nous aurions à nous pacser ? rn rn Voici le topo : rn- monsieur : CDI, 30 ans, 2300€ net/mois rn- madame : intermittente du spectacle à son compte, 34 ans, env 1400€ net/mois (complété par pôle emploi), enceinte, arrivée du bébé prévue pour Novembre 2017 rn- les 2 : même adresse, couple non pacsé, non marié, locataires rn rn Nous avons déjà fait une simulation l'année dernière pour le PACS et comme madame était exonérée d'impôts, cela faisait payer monsieur plus d'impôts sur le foyer... donc nous ne l'avons pas fait. Mais aujourd'hui tout change, nous allons être parents. rn rn Voici donc mes interrogations : rn- Est-ce qu'il existe toujours un meilleur moment qu'un autre pour se pacser ? rn- Quelles sont exactement les lignes de l'avis d'imposition à retenir pour la simulation (revenu imposable?, revenu brut global?, revenu net?) ? rn- Peut-on encore choisir un avis d'imposition commun ou est-ce obligatoire et si oui est-ce mieux dans notre cas ? rn rn Aujourd'hui monsieur paie 166€ d'impôts par mois et madame a payé pour l'année 2016 seulement 302€. rn rn Dites-moi quelles informations sont nécessaires pour faire la simulation je peux tout vous fournir. rn rn Je vous remercie par avance. rn Cordialement, rn Monsieur

Par **flocroisic**, le **12/08/2017** à **16:50**

bonjour rn rn il vous suffit de faire une simulation et vous verrez ce que ça donne. rn rn non il n'y a pas de meilleur moment puisqu'une seule déclaration pour toute l'année à faire et non plus 3 rn rn pour les chiffres, il faut mettre les memes cases que la déclaration version papier